

7^e Plateforme inondations

Avancées du Contrat de Rivière Senne

Tubize, le mardi 26 février 2019

Actions mises en place par le Contrat de Rivière Senne à partir de 2010

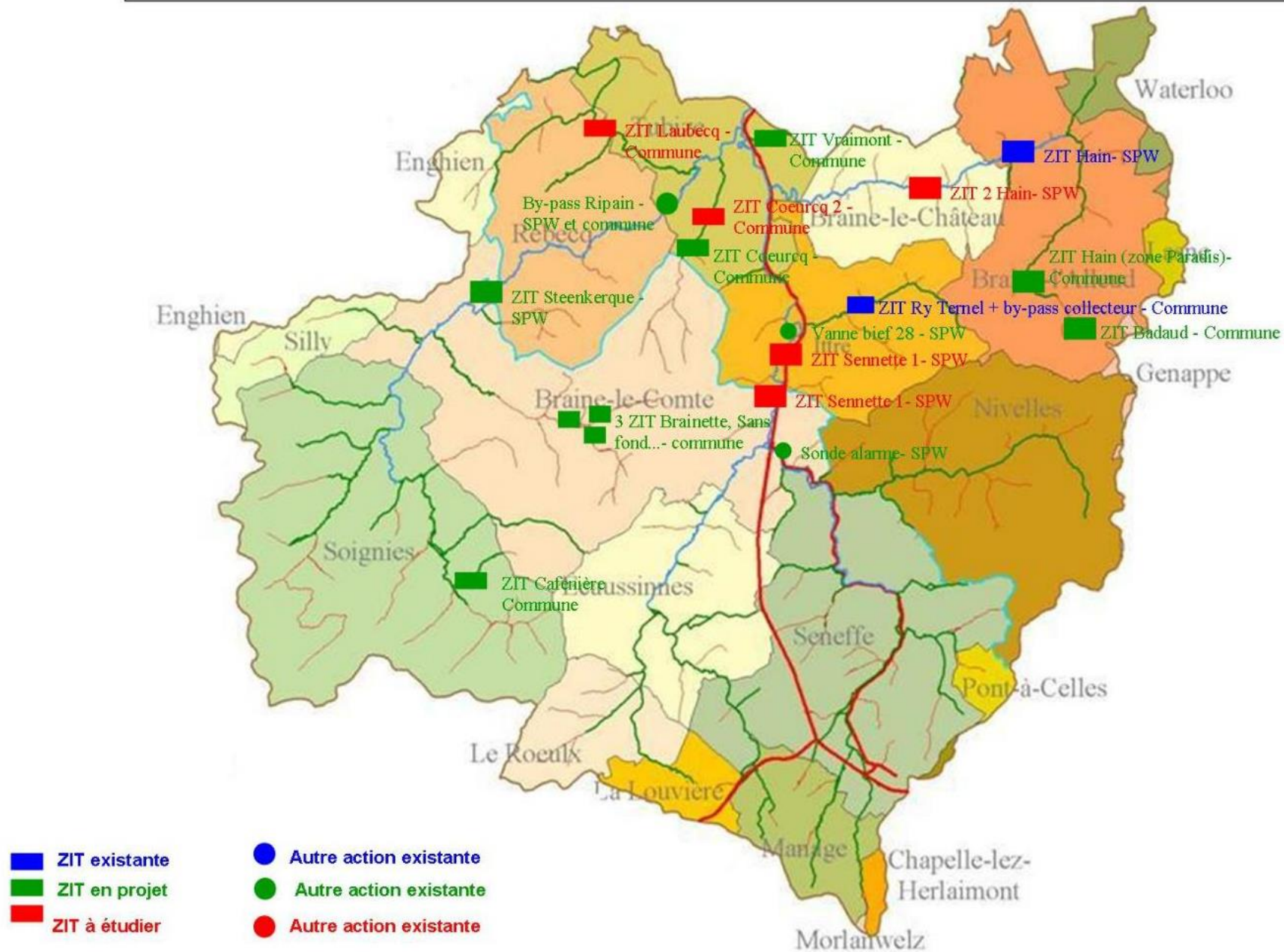
- 5 **plateformes** inondations annuelles (2010 - 2011 - 2013 - 2015 - 2016 - 2017)
- 1 plateforme **spécifique** Ry Ternel (Ittre, 2014)
- 1 atelier **interrégional** (2012) + contacts avec la Flandre et Bruxelles (2012)
- Service **d'écocantonniers** de rivière
- Pré-étude pour la mise en place de **Zones d'Immersion Temporaire (ZIT)** sur les 3^e (parfois 2^e) catégorie

Etat 2011

2 ZIT réalisées

pour

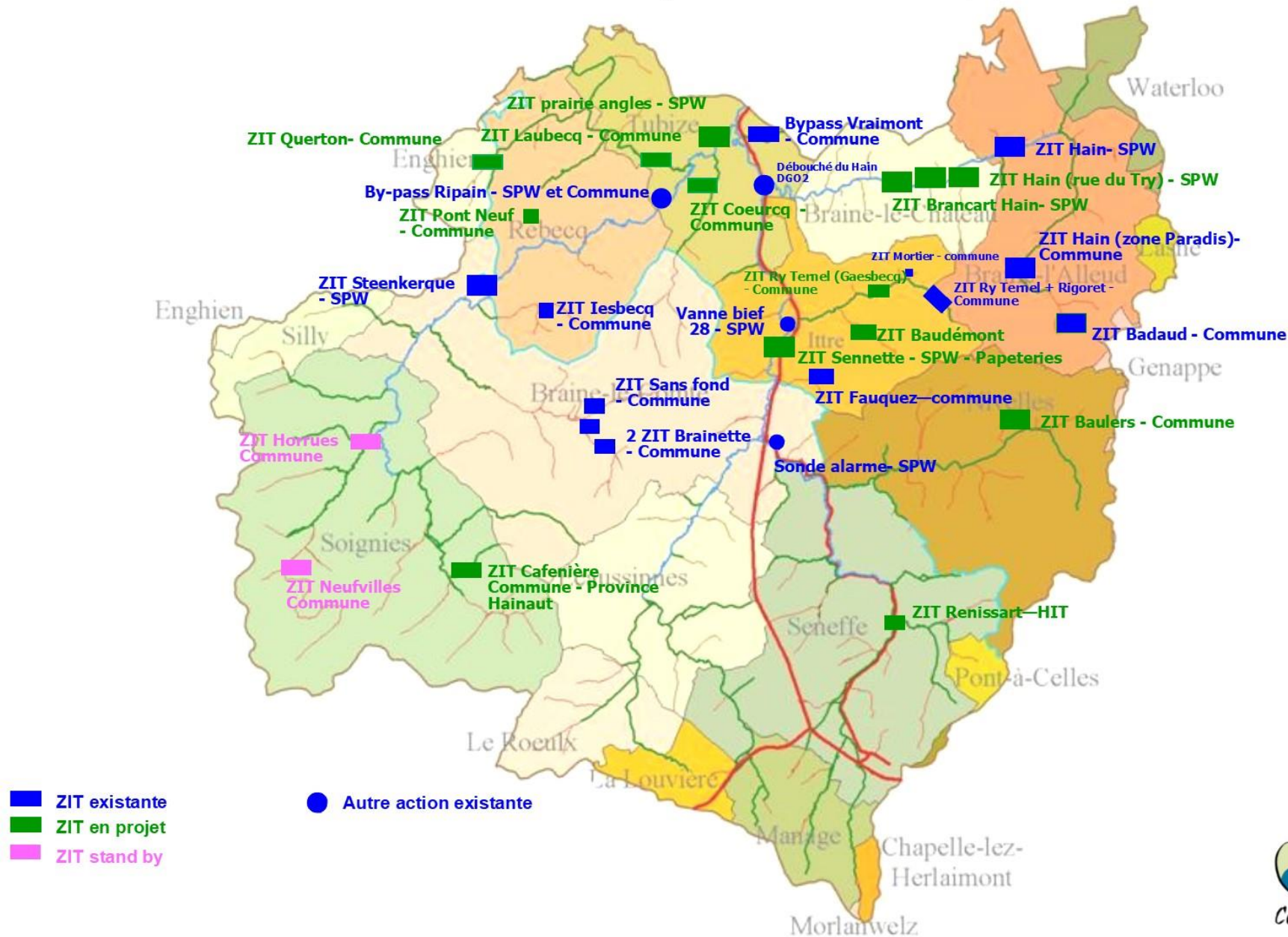
46 000 m³ stockés



15 ZIT réalisées

pour

568 150 m³ stockés



CONTRAT DE RIVIÈRE SENNE - FÉVRIER 2019

Actions et projets pour réduire les inondations par les gestionnaires dans le sous-bassin Senne wallon - depuis novembre 2010

Attention: document non exhaustif et susceptible de modifications suivant les projets en cours !



Etat février 2019

15

+1 ZIT LIFE

+1 hors LIFE

674 310 m³ stockés

LIFE 2017-2026

10 ZIT à réaliser

470 300 m³ stockés

+ 100 000 m³ (hors LIFE)
(+ ZIT Querton)


TOTAL : 1 244 610 m³
(+ ZIT Querton)




Actions du Contrat de Rivière Senne

Etat du projet LIFE Belini à ce jour

Légende :

 projets réalisés ou en cours de réalisation

 projets en cours d'étude/ de discussion

Projet LIFE Belini			
Sous-projets	Localisation (commune)	Volume de stockage temporaire (m ³)	Début de la réalisation
Moulin Brancart	Braine-le-Château	40.000	2019-2020
Try ('la plage')	Braine-le-Château	45.000	2020
Baudémont	Ittre	16.600	2020-2021
Ry Ternel II / Gaesbecq	Ittre	50.800	2019-2020
Pont-Neuf / Stincup-Lobbecq	Rebecq	48.300	2019-2020
Renissart	Seneffe	45.000	2019-2020
Cafenière	Soignies	32.000	Décembre 2018
Coeurcq	Tubize	77.160	2018
Prairie des Angles	Tubize	180.000	2019-2020
Champ Ripain	Tubize	10.000	2019-2020
Baulers (Vert chasseur)	Nivelles	2.600	inconnu
Bypass Quenast (renaturation)	Rebecq	15.000	Inconnu
Moulin d'Hou (renaturation)	Steenkerque	210.000	Inconnu
Paradis (renaturation)	Braine-l'Alleud	100.000	inconnu
Ancien canal Charleroi-Bruxelles	Braine-le-Comte / Ittre / Nivelles / Seneffe	Inconnu (attente étude)	inconnu
Total volume retenu (en m³ hors renaturations)		547.460	
Total volume retenu (en m³ avec renaturations)		872.460	

Actions du Contrat de Rivière Senne

Visite du jour : ZIT du Coeurcq



26-02-2019

Actions du Contrat de Rivière Senne

L'ancien canal Charleroi-Bruxelles

Rédaction par le SPW-DGO3 d'un **cahier des charges** pour un marché visant l'élaboration d'un **Programme d'Actions** sur l'Ancien Canal Charleroi-Bruxelles ---> en cours !

But: définir les **orientations et objectifs stratégiques** liés aux **enjeux** (environnementaux, hydromorphologiques, patrimoniaux, touristiques, de mobilité, etc.), et proposer une série **d'actions** à réaliser durant la période de mise en œuvre.



Actions du Contrat de Rivière Senne

Projet LIFE Belini – les services écosystémiques

1° assurer la coordination et la communication entre les différents partenaires et la DCENN (à un niveau opérationnel mais aussi d'un point de vue biodiversité, services écosystémiques, qualité hydromorphologique, etc.)

2° assister les acteurs et pouvoirs locaux dans les démarches supplémentaires rendues nécessaires par le projet LIFE Belini (évaluation, inventaire, optimisation, reporting, ...)

3° sensibiliser, communiquer et informer la population quant au projet LIFE.

4° développer l'aspect des services écosystémiques liés au projet.

Actions du Contrat de Rivière Senne

Projet LIFE Belini – les services écosystémiques

Les **services écosystémiques** représentent les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir.

SE de support

Ces services sont nécessaires pour la production des autres catégories (cycle eau, carbone, photosynthèse, ...),

SE de production

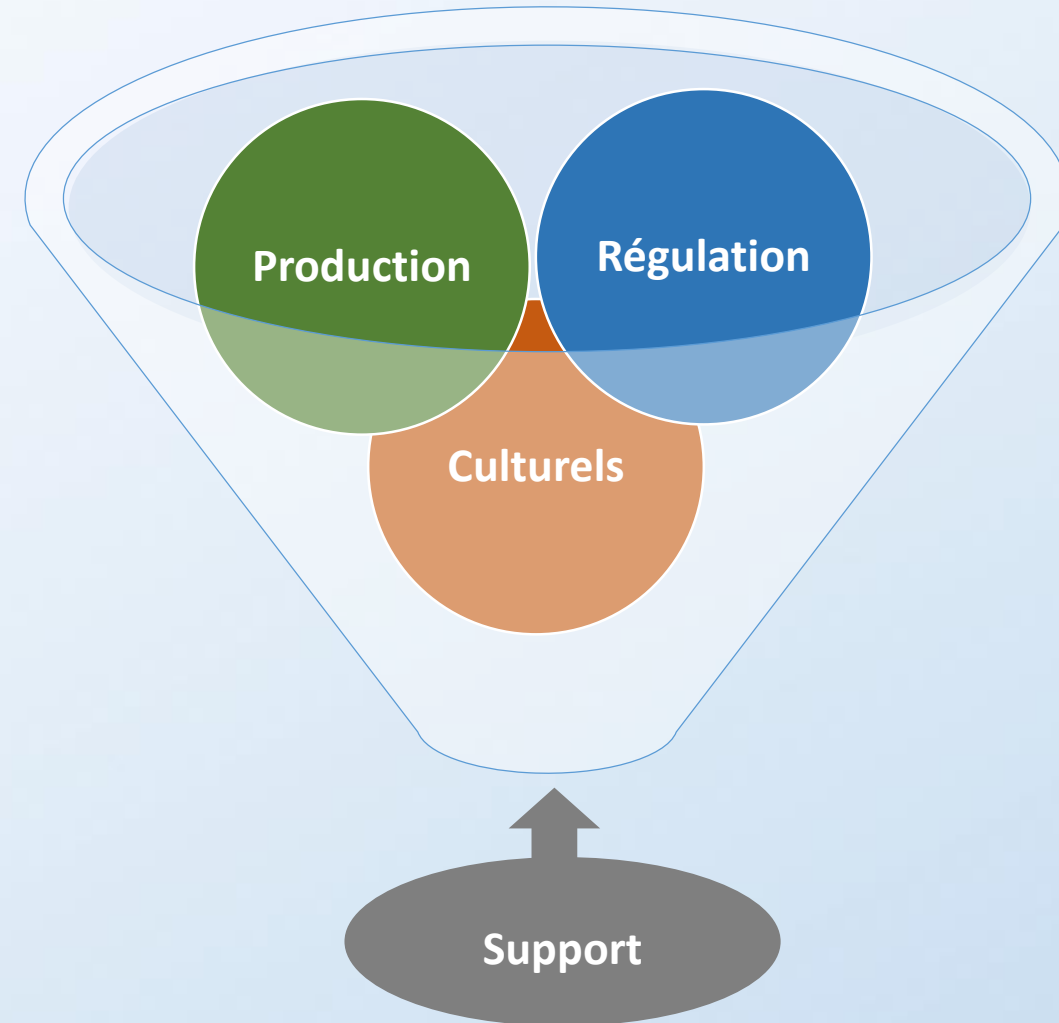
Ces services fournissent les biens eux-mêmes (fruits, viande, bois, ...),

SE de régulation

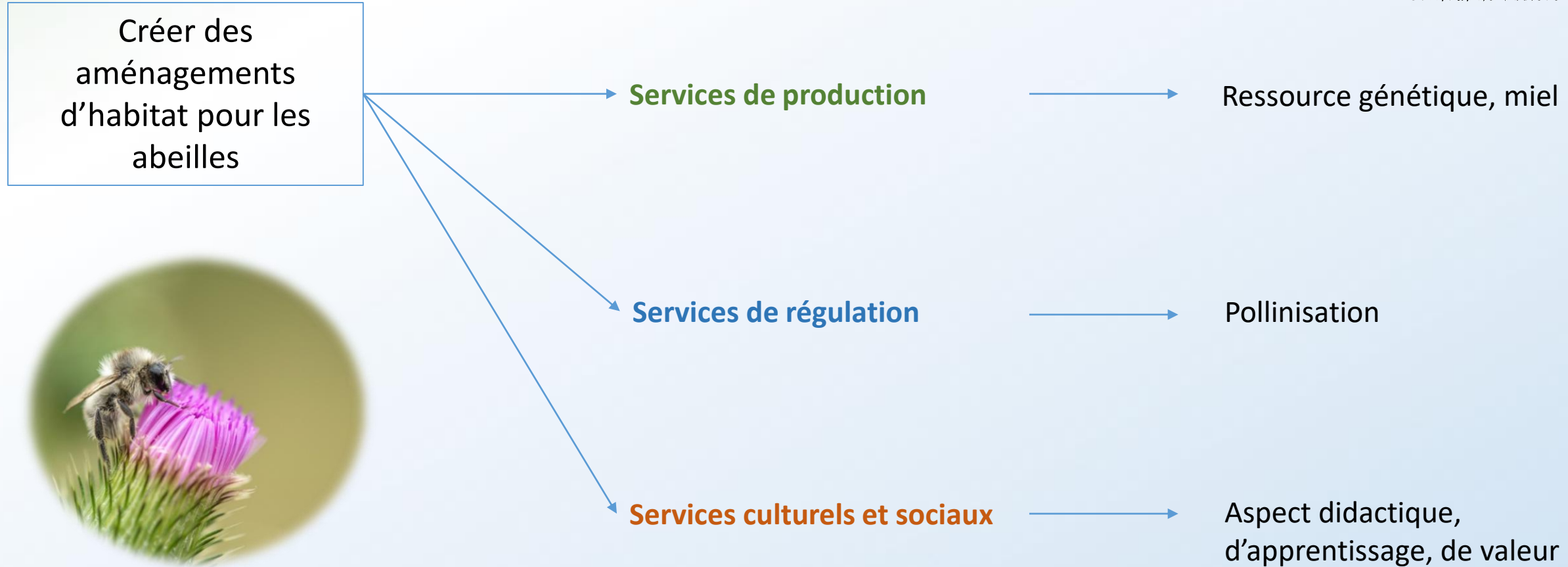
Ces services fournissent des bénéfices/produits obtenus de la régulation des processus des écosystèmes.

SE culturels et sociaux

Ces services fournissent des bénéfices non-matériels obtenus par l'homme à partir des écosystèmes (paysage, valeur éducative, bien-être, etc.)



Actions du Contrat de Rivière Senne



Actions du Contrat de Rivière Senne

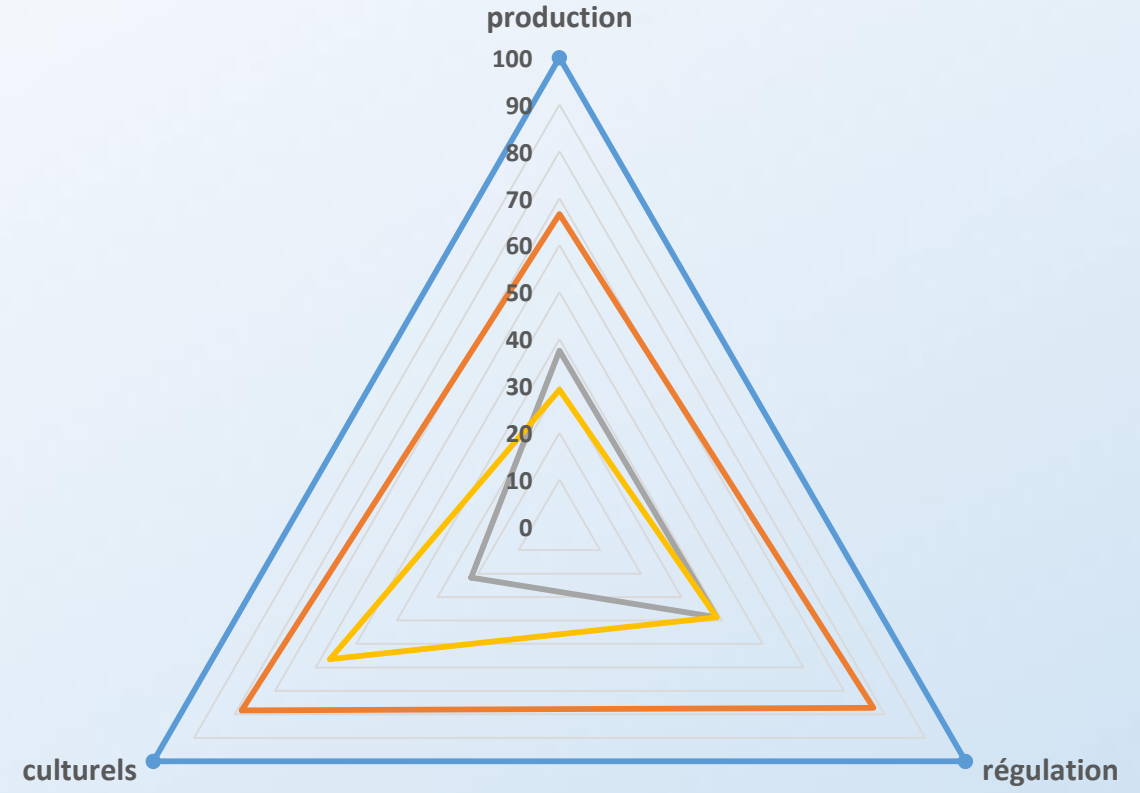
Projet LIFE Belini – les services écosystémiques

Catégorie (WAL-ES)	Sous-catégorie (WAL-ES)	Type (WAL-ES)		Plan d'eau permanent /semi permanent (Etang, Mares, etc.)	Point d'observation (oiseaux)	Roselière	Prairie humide paturée	Prairie humide	Carrière	Aulnaie	Panneau(x) didactique(s)	Chemin de promenade/sentier	Verger	Zone d'immersion temporaire (ZIT)	Plantations diverses	Fascines/ haies	Fossés/noue	Hôtel/ aménagement insectes	aménagement/ habitat abeilles	Nichoirs oiseaux
TOTAL "E" ES				0	0	13	8	8	14	12	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL "A" ES				14	6	0	0	0	0	0	4	0	0	3	10	0	4	10	11	10
Support	Support	Support		A	E	E	E	E	E					A	A	A	A	A	A	
Production	Matériau	Materials	Matière organique issue de l'agriculture pour l'amélioration des sols																	
Production	Matériau	Materials	Matière organique issue des déchets pour l'amélioration des sols																	
Production	Matériau	Materials	Matériel génétique de tous les organismes		A	E	E	E	E	E								A	A	A
Production	Matériau	Materials	Eau de surface à des fins autres que la consommation		A		E	E												
Production	Matériau	Materials	Eau souterraine à des fins autres que la consommation																	
Production	Energie	Energy	Matière organique issue de l'agriculture à des fins énergétiques																	
Production	Energie	Energy	Matière organique issue des déchets à des fins énergétiques																	
Production	Energie	Energy	Arbres et résidus ligneux à des fins spécifiques																	
Production	Energie	Energy	Ressources énergétique mécanique des animaux																	
Régulation	Contrôle des nuisances	Mediation of waste, toxic and other nuisances	Bioremédiation des sols pollués		A	E	E	E	E	E										
Régulation	Contrôle des nuisances	Mediation of waste, toxic and other nuisances	Purification de l'eau de surface et oxygénation		A	E	E	E	E	E										
Régulation	Contrôle des nuisances	Mediation of waste, toxic and other nuisances	Purification de l'eau souterraine et oxygénation																	
Régulation	Contrôle des nuisances	Mediation of waste, toxic and other nuisances	Capture des pesticides, des produits chimiques et des odeurs																	
Régulation	Contrôle des nuisances	Mediation of waste, toxic and other nuisances	Mitigation du bruit et des impacts visuels			E			E	E					A					
Régulation	Régulation des flux	Mediation of flows	Protection contre l'érosion			E			E	E					A		A			
Régulation	Régulation des flux	Mediation of flows	Maintien du cycle hydrologique et des flux		A	E	E	E	E	E				A	A		A			
Régulation	Régulation des flux	Mediation of flows	Protection contre les inondations											A	A		A			
Régulation	Régulation des flux	Mediation of flows	Protection contre les tempêtes											A	A					
Régulation	Contrôle des conditions physiques, chimiques et	Maintenance of physical, chemical, biological conditions	Pollinisation							E				A	A			A	A	A

Actions du Contrat de Rivière Senne

Projet LIFE Belini – les services écosystémiques

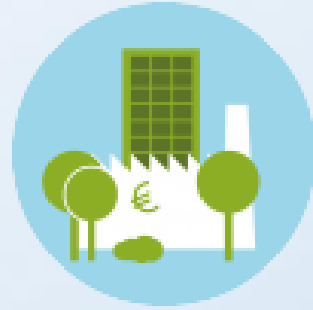
COEURCQ	Services écosystémiques (%)			
	Services écosystémiques MAX	Services écosystémiques Existants + Ajoutés	Services écosystémiques Existants	Services écosystémiques Ajoutés
production	100	67	38	29
régulation	100	77	39	39
culturels	100	78	22	57



● SE max
— SE Existants + Ajoutés
— SE Existants
— SE Ajoutés

Actions du Contrat de Rivière Senne

Projet LIFE Belini – les services écosystémiques – liens avec pictogrammes



Actions du Contrat de Rivière Senne

PGRI (Plans de Gestion des Risques d'Inondations)

- Aide à l'élaboration du premier PGRI pour le bassin de la Senne (2016-2021)
- Participation et dynamisation des réunions **CTSBH** (Comité technique par sous-bassin hydrographique) du SPW pour le suivi des PGRI et l'élaboration des suivants (2022-2027).
- CTSBH-3 tenu ce 19 février à Ittre!

Actions du Contrat de Rivière Senne

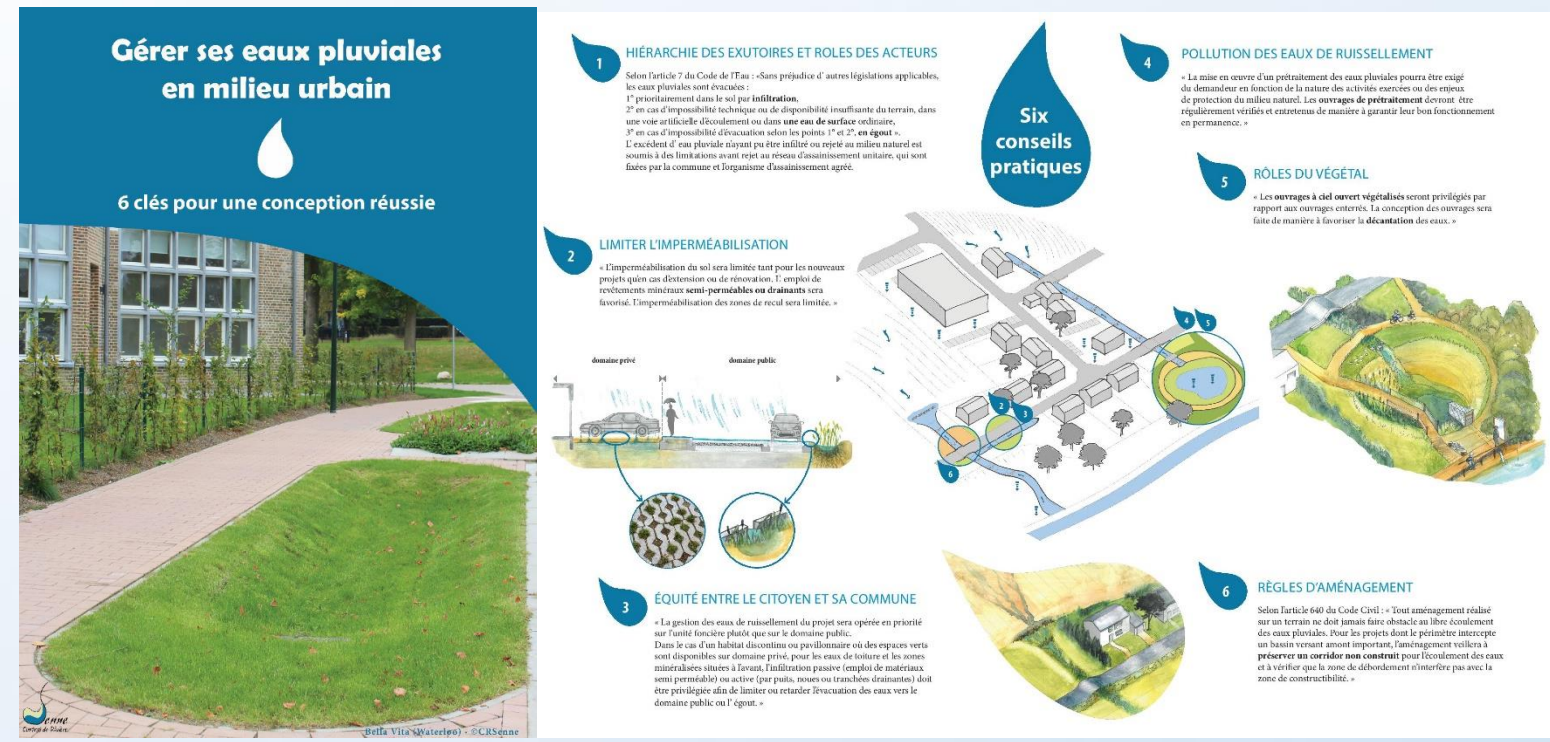
Diffusion de bonnes pratiques

GTEP : Brochure disponible !

- En version électronique
- En version papier

GTT : 6^{ième} réunion

- Elaboration et réalisation de coupes-types
- Se poursuivra en 2019, en vue d'une parution



Gérer ses eaux pluviales en milieu urbain
6 clés pour une conception réussie

Six conseils pratiques

- 1 HIÉRARCHIE DES EXUTOIRES ET RÔLES DES ACTEURS**
Selon l'article 7 du Code de l'Eau : « Sans préjudice d'autres législations applicables, les eaux pluviales sont évacuées :
1° prioritairement dans le sol par infiltration,
2° en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante du terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface existante,
3° en cas d'impossibilité d'évacuation selon les points 1° et 2°, en égout ».
L'excédent d'eau pluviale n'ayant pu être infiltré ou rejeté au milieu naturel est soumis à des limitations avant rejet au réseau d'assainissement unitaire, qui sont fixées par la commune et l'organisme d'assainissement agréé.
- 2 LIMITER L'IMPERMÉABILISATION**
« L'imperméabilisation du sol sera limitée tant pour les nouveaux projets qu'en cas d'extension ou de rénovation. L'emploi de revêtements minéraux semi-perméables ou drainants sera favorisé. L'imperméabilisation des zones de recul sera limitée. »
domaine privé / domaine public
- 3 ÉQUITÉ ENTRE LE CITOYEN ET SA COMMUNE**
« La gestion des eaux de ruissellement du projet sera opérée en priorité sur l'unité foncière plutôt que sur le domaine public.
Dans le cas d'un habitat discontinu ou pavillonnaire et si des espaces verts sont disponibles sur domaine privé, pour les eaux de toiture et les zones minéralisées situées à l'avant, l'infiltration passive (emploi de matériaux semi-perméables) ou active (par puits, noues ou tranchées drainantes) doit être privilégiée afin de limiter ou retarder l'évacuation des eaux vers le domaine public ou l'égout. »
- 4 POLLUTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT**
« La mise en œuvre d'un prétraitement des eaux pluviales pourra être exigé du demandeur en fonction de la nature des activités exercées ou des enjeux de protection du milieu naturel. Les ouvrages de prétraitement devront être régulièrement vérifiés et entretenus de manière à garantir leur bon fonctionnement en permanence. »
- 5 RÔLES DU VÉGÉTAL**
« Les ouvrages à ciel ouvert végétalisés seront privilégiés par rapport aux ouvrages enterrés. La conception des ouvrages sera faite de manière à favoriser la décantation des eaux. »
- 6 RÈGLES D'AMÉNAGEMENT**
Selon l'article 640 du Code Civil : « Tout aménagement réalisé sur un terrain ne doit jamais faire obstacle au libre écoulement des eaux pluviales. Pour les projets dont le périmètre intercepte un bassin versant amont important, l'aménagement veillera à préserver un corridor non construit pour l'écoulement des eaux et à vérifier que la zone de débordement n'interfère pas avec la zone de constructibilité. »

Actions du Contrat de Rivière Senne

Diffusion de bonnes pratiques

- Coulées de boue, soutien aux communes, via:
 - Soirées d'informations pour agriculteurs
 - Collaboration avec GISER
 - Aide à la mise en place (et fabrication) de fascines mortes
 - Aide à la mise en place de fascines de paille (2017 et 2018)
- Relais d'infos (questions de riverain, partenaires, InfoSenne, newsletter,...)





Contrat de Rivière Senne asbl

Place Josse Goffin, n°1 – 1480 Clabecq



02/355.02.15



info@crsenne.be



www.crsenne.be